



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

agriculture

Question écrite n° 41748

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la faible dotation en préretraite dans le département du Pas-de-Calais. Selon les informations actuelles, seuls sept à dix dossiers pourraient être accordés en 2004 contre vingt les années précédentes et cela alors même qu'une trentaine de demandes ont déjà été déposées dans ce département. Aussi, il lui demande les mesures qu'il compte prendre afin de remédier à cette situation.

Texte de la réponse

La préretraite, qui s'adresse aux agriculteurs en difficultés économiques et/ou de santé âgés de 55 à 60 ans est mise en oeuvre, depuis 1998, par un système de quotas par département qui permet d'assurer une gestion encadrée de la mesure sur la base de 1 000 dossiers par an en régime normal. En 2002 et en 2003, des quotas exceptionnels avaient été mis en place pour faciliter la restructuration des exploitations touchées par la crise de l'ESB. En 2004, les contraintes budgétaires ont conduit à limiter à 825 dossiers ce quota. Le quota affecté à chaque département a été calculé à parts égales au prorata du nombre d'exploitations professionnelles du département, du nombre de chefs d'exploitations situés dans la tranche d'âge éligible à la mesure et du nombre d'exploitations spécialisées en production avicole et porcine. Il a été également tenu compte des engagements pris par l'État dans le cadre du plan « Environnement-agriculture Bretagne » et du contrat de progrès « Banane » signé avec les organisations professionnelles agricoles des Antilles. Compte tenu des besoins nécessitant une réponse urgente exprimés par les préfets de département, il a été décidé d'ouvrir dès la fin 2004 une dotation complémentaire de 344 nouveaux dossiers. Ceci a pu permettre en particulier aux préfets d'apporter une solution aux agriculteurs confrontés à de graves difficultés d'ordre économique ou de santé. En ce qui concerne plus particulièrement le département du Pas-de-Calais, sur lequel vous avez appelé mon attention, un quota complémentaire de 2 dossiers, s'ajoutant aux 11 dossiers alloués initialement, a été notifié au préfet le 11 octobre dernier.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41748

Rubrique : Préretraites

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2004, page 4566

Réponse publiée le : 11 janvier 2005, page 234